



LE CABINET

NOTRE VOCATION

SERVICES

DOMAINES D'ACTIVITE

RECRUTEMENT

CONTACT

CREATION D'ENTREPRISE

TENUE DE COMPTABILITE

ETABLISSEMENT ET REVISION
DES COMPTES ANNUELS

ASSISTANCE COMPTABLE
PONCTUELLE

PAIE ET GESTION ADMINISTRA-
TIVE DU PERSONNEL

CONSOLIDATION

ACQUISITION ET CESSON
D'ENTREPRISE

COMMISSARIAT AUX COMPTES

COMMISSARIAT AUX APPORTS
ET A LA FUSION

■ COMMISSARIAT AUX COMPTES

La Certification des états financiers par un Commissaire aux Comptes est une obligation légale pour de nombreuses sociétés, mais également un souhait manifesté par un grand nombre d'entités économiques (Associations, Groupements.). Nous intervenons auprès d'entreprises de toute taille, et appartenant à tout secteur d'activité.

Notre démarche consiste à :

- Prendre connaissance de l'entreprise,
- Apprécier son organisation, ses procédures, son environnement, ses moyens matériels et humains,
- Etablir un programme de travail après avoir identifié les zones à risques et fixé le seuil de signification,
- Répartir les cycles à contrôler entre les différents auditeurs (en cas de pluralité d'intervenants),
- Procéder à des contrôles physiques des existants (inventaire des stocks, im mobilisations, etc.),
- Procéder à des confirmations directes auprès des tiers (clients, fournisseurs, banquiers, avocats),
- Effectuer une revue analytique des comptes de résultats,
- Vérifier par sondages les comptes les plus significatifs,
- Etablir un rapport rappelant, notre mission, notre démarche, nos éventuelles observations, notre conclusion.